



GUIDE ÉTUDIANT

Certificat en intervention en dépendances

Septembre 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. OBJECTIFS ET FINALITÉ DU CERTIFICAT	4
3. INFORMATIQUE	6
4. INSCRIPTION.....	8
5. COMPOSITION DU CERTIFICAT	9
6. CHARGE DE TRAVAIL	10
7. HORAIRE DES ACTIVITÉS.....	10
8. PRÉSENCE AUX COURS.....	11
9. ABSENCES (cours, examen, remise de travaux)	11
10. RETRAIT ET ABANDON D'UNE ACTIVITÉ	12
11. DEMANDE D'INCOMPLET.....	13
12. COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES	13
13. QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE	14
14. NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS	14
15. DÉONTOLOGIE	14
16. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	16
17. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	18
18. RESSOURCES UNIVERSITAIRES.....	18
19. COMMENTAIRES.....	21
ANNEXE A	22

1. INTRODUCTION

L'arrivée à l'université apporte quantité de nouvelles informations à retenir, de procédures à suivre et de pratiques inédites de même que son lot de questionnements. Ce guide souhaite répondre à quelques-unes de ces interrogations et apporter des renseignements qui, nous l'espérons, vous seront utiles. Il abordera les aspects techniques de l'inscription, du choix de cours et des modalités d'abandon. Le guide présentera également quelques conseils pratiques qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre parcours académique avec brio. Le document exposera également les normes de présentation des travaux que vous aurez à remettre tout au long de vos études ainsi que la façon dont ils seront évalués. Enfin, vous y trouverez quelques adresses et références qui pourront servir lors de votre cheminement universitaire.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide attentivement. N'hésitez pas à contacter le programme si certaines questions subsistent après votre lecture.

Coordination et secrétariat :
819 821-8000, poste 75245 ou 1 800 267-8337, poste 75245
certificat-dependances@USherbrooke.ca

Campus de la santé
3001, 12^e Avenue Nord
Local X4-10406
Sherbrooke, QC J1H 5N4

2. OBJECTIFS ET FINALITÉ DU CERTIFICAT

Voilà maintenant plus de 25 ans que l'Université de Sherbrooke offre son Certificat en intervention en dépendances (30 crédits), également reconnu comme composante du baccalauréat multidisciplinaire par cumul de l'institution et dans d'autres universités. On peut accéder à cette formation de premier cycle universitaire dans plusieurs villes à travers la province du Québec notamment¹.

Les objectifs du programme sont :

- Acquérir les notions fondamentales concernant les effets des psychotropes, les personnes ayant une dépendance et les différents contextes de la consommation;
- Acquérir les connaissances fondamentales nécessaires à l'évaluation des personnes à risque ou ayant développé une dépendance;
- Acquérir les connaissances fondamentales en promotion de la santé, en prévention et en réadaptation des dépendances;
- Développer les habiletés nécessaires à l'évaluation des personnes à risque ou ayant développé une dépendance;
- Développer les habiletés nécessaires à l'intervention en promotion de la santé, en prévention et en réadaptation des dépendances;
- Développer les aptitudes professionnelles pour intervenir selon différentes modalités d'intervention (individuel, groupe, famille) et auprès de différentes populations (jeunes, adultes).

Le programme s'adresse aux intervenants et aux intervenantes en dépendances qui désirent se perfectionner, mais également à un éventail de praticiens et de praticiennes provenant d'autres secteurs publics, privés et communautaires ainsi qu'aux personnes qui aspirent à devenir intervenant.

Au terme de leur formation, les étudiants et les étudiantes du certificat auront acquis une formation de base multidisciplinaire alliant théorie et pratique, puisqu'ils et elles posséderont les connaissances et les capacités d'intervention en prévention et en réadaptation.

Cette formation est reconnue par le MSSS dans le cadre de la certification des centres privés communautaires offrant de l'hébergement en dépendances.

¹ Sherbrooke, Longueuil et également dans une formule entièrement en ligne sur webcam.

Il est également possible, au choix de l'étudiant ou de l'étudiante, d'incorporer un stage pratique à sa formation.

3. INFORMATIQUE

Nous vivons assurément dans une ère informatique et le monde universitaire n'échappe pas au phénomène, bien au contraire. Tout au long de votre cheminement, vous aurez à utiliser une adresse de courrier électronique et vous servir de différentes ressources informatiques qui vous permettront d'accéder à certains services et à quelques-uns de vos cours, de communiquer avec vos professeurs, d'obtenir vos notes et vos rétroactions sur vos travaux, etc. Voici donc quelques informations que vous devez connaître à ce sujet.

3.1 CIP

Lorsque vous êtes admis à l'Université, l'administration vous attribue un CIP (code d'identification personnel). Ce code est composé des 3 premières lettres de votre nom de famille, de la première lettre de votre prénom et de quatre chiffres (ex : TREN0578). Ce code est en quelque sorte votre identité aux yeux de l'institution. Il vous sera demandé chaque fois que vous voudrez accéder à une ressource informatique de l'université. Voici quelques exemples des services auxquels vous pourrez accéder avec votre CIP :

- Accès à votre dossier étudiant;
- Mon Portail;
- Mon Courriel virtuel (serveur de courrier électronique de l'UdeS);
- Les services exclusifs du Carrefour de l'information (centre de documentation);
- L'accès à distance RPV (réseau privé virtuel), un accès internet sécurisé;
- Moodle (pour les cours en ligne);
- L'accès à certains serveurs dans les facultés;
- L'accès aux banques de données et aux périodiques de la bibliothèque de l'extérieur du campus (réservé à la clientèle étudiante et aux personnes actuellement à l'emploi de l'Université de Sherbrooke).

Pour connaître votre CIP, il vous faut tout d'abord vous rendre à l'adresse ci-contre, muni de votre numéro de matricule, de votre date de naissance, de votre numéro d'assurance sociale et du code postal que vous avez fourni au moment de votre demande d'admission.

<https://www.usherbrooke.ca/helios/lib880/dosetu/cip.htm>

Pour toute question ou difficulté en lien avec les aspects informatiques, vous êtes priés de contacter l'un des numéros suivants :

819 821-8000, poste 74444 (Sherbrooke)

450 670-1946, poste 74444 (Longueuil)

1 800 267-8337, poste 74444 (extérieur)

3.2 Adresse de courriel UdeS

Muni de votre CIP, vous pourrez maintenant accéder à votre adresse courriel de l'Université de Sherbrooke. Nous sommes conscients que la plupart d'entre vous possèdent déjà une adresse courriel, mais il est extrêmement important que vous utilisiez celle de l'université pour tout ce qui relève de vos activités académiques.

Vous pourrez accéder à vos courriels à partir de n'importe quel terminal informatique pourvu d'Internet en tapant l'adresse ci-jointe à l'invite de votre navigateur : messagerie.usherbrooke.ca

Vous entrez votre CIP et le mot de passe que vous avez créé auparavant et vous voici dans votre nouvel environnement. Les étudiantes et les étudiants doivent consulter régulièrement leurs courriels, minimalement une fois par semaine et préférablement avant le début de chacun des cours du programme.

3.3 Moodle

Moodle est un environnement destiné à faciliter la mise en ligne d'activités pédagogiques. Nous l'utilisons particulièrement pour les cours à distance, mais tous les cours ont aujourd'hui une plateforme Moodle où les enseignantes et enseignants déposent leurs documents, les lectures du cours et les consignes sur les activités. Ce sera un incontournable pour suivre les cours du programme. Pour accéder à Moodle, vous aurez encore une fois besoin de votre CIP, de votre mot de passe relié à votre code d'identification et d'une adresse courriel valide à l'Université de Sherbrooke.

Pour vous connecter à Moodle, il faudra vous rendre sur ce lien : <http://www.usherbrooke.ca/moodle2-cours/>. L'enseignante ou l'enseignant qui souhaitera utiliser

cette plateforme vous aura inscrit à son cours et, une fois branché, vous n'aurez qu'à suivre les instructions reçues.

En cas de difficulté, vous pourrez demander de l'aide en appelant le numéro suivant : 1 800-267-8337, poste 74444 ou en écrivant à moodle@USherbrooke.ca.

3.4 Site web

Vous connaissez probablement déjà le site web des programmes d'études en dépendances de l'Université de Sherbrooke. On y accède par l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/dependances/>

Plusieurs renseignements utiles aux étudiantes et aux étudiants tels l'horaire des cours, les champs d'intérêt du personnel enseignant, la présentation de différents services offerts à la communauté étudiante (aide financière, bibliothèque, logement, etc.) ainsi qu'une liste de sites web pertinents dans le domaine de la toxicomanie s'y retrouvent.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'un ou l'autre des services informatiques mis à votre disposition, nous vous invitons à contacter le service des technologies de l'information et des communications de la Faculté (STIC) au numéro suivant : 1 800 267-8337, poste 74444 (sans frais).

4. INSCRIPTION

Quelque temps avant le début de chaque session, vous recevrez un courriel de la secrétaire du programme. Vous y trouverez, à l'intérieur, toute l'information pour procéder à la sélection des cours pédagogiques. Vous devrez notamment remplir une fiche d'inscription de choix d'activités pour le trimestre et retourner la fiche au secrétariat par courriel à partir de votre adresse prenom.nom@USherbrooke.ca dans les délais indiqués afin de réserver votre place. Nous vous suggérons de vous acquitter de cette procédure rapidement car dans l'éventualité où certains cours sont contingentés, la priorité sera attribuée aux premières inscriptions reçues.

Prenez note que vous recevrez une confirmation d'inscription, alors soyez à l'affût de vos courriels dans les jours suivant l'envoi de la fiche d'inscription. Si vous avez fait une erreur ou si vous n'avez pas correctement rempli le formulaire, nous vous demanderez de corriger le tir par courriel.

Vous pourrez toutefois vérifier votre inscription dans votre dossier étudiant sur le site web de l'UdeS (<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/dossier-etudiant/>). Vous devrez par ailleurs vous présenter dès la première séance de cours auquel vous vous êtes inscrit et l'enseignante ou l'enseignant validera, par la liste de présence, que votre inscription a été enregistrée en bonne et due forme. Dans le cas contraire, nous vous demandons de contacter le secrétariat dans les plus brefs délais.

La date limite d'inscription à une activité pédagogique offerte sous forme de fin de semaine intensive coïncide avec le jour de la **première séance** de cette activité.

5. COMPOSITION DU CERTIFICAT

Le programme de Certificat en intervention en dépendances comporte 30 crédits et il faut compter généralement deux ans pour le compléter selon un régime d'étude à temps partiel à raison de 15 crédits par année (6 cr. à la session d'automne, 6 cr. à la session d'hiver et 3 cr. à la session d'été (mai-juin)) ou une année pour le compléter selon un régime d'étude à temps complet de 15 crédits par session (15 cr. à la session d'automne, 15 cr. à la session d'hiver).

Le certificat comporte 2 blocs de cours dans lesquels l'étudiante ou l'étudiant devra effectuer des crédits universitaires afin de compléter sa formation. Ces blocs sont :

1. Le bloc « Tronc commun », qui comporte 24 crédits d'activités pédagogiques obligatoires.
2. Le bloc « Activités pédagogiques à option ou stage », qui comporte 6 crédits d'activités pédagogiques à option.

6. CHARGE DE TRAVAIL

Selon les définitions et interprétations du règlement universitaire,

...un crédit correspond à une charge de travail de 45 heures pouvant comprendre des leçons magistrales, des travaux pratiques d'atelier ou de laboratoires, des devoirs, des projets, des recherches, des séminaires, des lectures personnelles, etc. reconnus ou exigés par l'Université.

(Règlement des études, article 1, Définitions et interprétations)

En ce sens, pour un cours de 3 crédits, on considère que les étudiantes et étudiants passeront environ 135 heures sur le cours. Il ne s'agit bien entendu pas d'une règle immuable, mais ceci vous donne un ordre de grandeur de la somme de travail que vous devez investir dans vos différents cours. Vous pouvez consulter le règlement universitaire à votre guise en consultant le <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

7. HORAIRE DES ACTIVITÉS

Les activités du programme des cohortes en présentiel (campus de la santé (Sherbrooke) et campus Longueuil) sont dispensées habituellement selon un horaire de 3 fins de semaine intensives. Les cours en formule hybride auront lieu aux heures suivantes selon le format choisi par la Direction du programme :

- Vendredi 19h à 22h // Samedi 09h à 17h // Dimanche 09h à 13h30
- Samedi 09h à 17h // Dimanche 09h à 17h

Une pause de 15 à 20 minutes est prévue par demi-journée de cours.

Pour les activités des cohortes en virtuel, elles ont lieu à raison d'un soir semaine, sur quinze semaines, de 18h30 à 21h30.

Les activités en formule asynchrone (TXM110, TXM120, TXM140, TXM150) se déroulent sur quinze semaines, selon l'horaire choisi par l'étudiante ou l'étudiant, qui

devra néanmoins respecter les dates déterminées pour la remise des travaux et la passation des examens.

8. PRÉSENCE AUX COURS

Nous ne saurons répéter assez souvent à quel point la présence aux cours est importante. Outre le contenu des cours à proprement parler, une absence vous prive également de la partie pratique du cours (exercices, travaux pratiques, exemples divers, etc.) et de la rétroaction des enseignants sur ces activités. De plus, compte tenu de la formule de fin de semaine intensive qui caractérise notre programme, une absence à l'une d'entre elles équivaut à louper le tiers d'un cours, ce qui n'est pas acceptable.

9. ABSENCES (cours, examen, remise de travaux)

Si vous vous voyez dans l'obligation de vous absenter pour des raisons motivées (par exemple : maladie, décès, travail) durant une fin de semaine complète de cours, vous devrez contacter le secrétariat (par écrit courriel) le plus rapidement possible afin de vous retirer du cours et éviter de défrayer les coûts de l'activité. Dans de telles circonstances, il ne sera malheureusement pas possible d'en reprendre le contenu sous une forme ou une autre. En somme, pour toute absence d'une fin de semaine complète de cours, vous devrez contacter le secrétariat (par écrit courriel) le plus rapidement possible afin de vous retirer du cours et éviter de défrayer les coûts de l'activité. Vous le reprendrez à un autre moment.

Si l'étudiant ou l'étudiante manque des parties de fin de semaine de cours, il ou elle devra s'entendre avec le membre du corps enseignant sur ce qui peut être fait pour atteindre une mise à niveau. Il peut par exemple s'agir de faire certaines lectures ou encore de rencontrer un collègue du certificat. Dans aucun cas le corps professoral ne sera tenu de reprendre la matière qui n'a pas été vue. Par ailleurs, s'il y a eu des évaluations annotées pendant la période d'absence de l'étudiant ou de l'étudiante, aucun point ne pourra lui être accordé. Bien évidemment, ces absences ne doivent pas se produire trop souvent.

Dans les cas où l'absence de l'étudiant ou de l'étudiante l'empêche de réaliser un examen oral ou écrit ou de remettre un travail, la personne se verra attribuer un échec, à moins

qu'elle ne démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté, comme la maladie. Dans une telle situation, la personne devra justifier par écrit son absence auprès du secrétariat du programme dans un délai maximal de quinze jours à compter de la date d'examen ou de remise du travail et faire parvenir au secrétariat une pièce justificative, tel un billet médical.

Conformément au règlement universitaire (4.1.8.3), la Direction des programmes d'études en intervention en dépendances pourra, dans ces circonstances, soumettre la personne à un examen supplémentaire, accorder un délai pour la présentation du travail ou encore ne pas tenir compte de cette évaluation dans l'attribution de la note finale.

10. RETRAIT ET ABANDON D'UNE ACTIVITÉ

Il est possible que dans certaines circonstances, l'étudiant ou l'étudiante doive laisser l'un de ses cours. Si cette décision parvient au secrétariat dans les délais prescrits, l'activité pédagogique sera retirée sans paiement des droits de scolarité et des autres frais qui y sont rattachés. Prenez note qu'il ne suffit pas d'aviser la personne enseignante et qu'il faut absolument en informer par écrit (courriel) le secrétariat des programmes d'études en intervention en dépendances qui procède à la démarche administrative appropriée.

Une fois les délais prescrits passés, les activités retirées sont considérées comme abandonnées.

Si l'abandon est signifié au secrétariat dans les délais prescrits, l'activité sera facturée au même titre qu'une activité suivie jusqu'à la fin du trimestre, mais ne comptera pas dans le calcul de la moyenne cumulative. La mention AB (abandon) apparaîtra sur le relevé de notes.

Par contre, si le secrétariat est informé de l'abandon après les délais prescrits, l'activité sera facturée et la mention W (échec par abandon) figurera au relevé de notes, signifiant par le fait même que l'échec sera pris en considération dans le calcul de la moyenne cumulative.

11. DEMANDE D'INCOMPLET

Il est possible pour un étudiant ou une étudiante de demander à ce qu'un incomplet (IN) figure à son relevé académique. Ce code ne peut être attribué qu'en cas d'empêchement majeur à remettre un travail dans les délais prescrits. La demande devra être acheminée par écrit (courriel) au secrétariat. À ce moment, nous fixerons avec l'étudiante ou l'étudiant, en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant, un délai raisonnable (un maximum de 6 semaines) pour qu'il nous fasse parvenir son travail. Cette option n'est pas envisageable pour l'étudiant qui n'aura pas donné des nouvelles avant la fin du cours.

12. COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES

Tout au long de vos études, vous serez appelés à chercher de l'information pour étayer vos travaux, alimenter votre réflexion et parfaire vos connaissances. Cette information devra être pertinente et provenir de sources valides et récentes. Tous les outils dont vous aurez besoin pour mener à bien vos investigations sont mis à votre disposition par l'Université de Sherbrooke via le service des bibliothèques mais il faut parfois un petit coup de main pour bien les maîtriser. Pour les étudiants et étudiantes qui fréquentent le campus de Longueuil ou de Sherbrooke, des séances de formation sur la maîtrise des compétences informationnelles seront offertes par le Carrefour de l'information au début de chaque session. Ces formations vous montreront où il faut chercher les renseignements que vous désirez et de quelle façon le faire. Elles vous aideront aussi à discriminer au travers de la quantité démesurée d'informations accessibles sur le web.

- <https://www.usherbrooke.ca/biblio/>
- Les autodidactes pourront profiter d'un site d'autoévaluation et de formation en ligne sur les compétences informationnelles en suivant le lien suivant : http://www.bibliotheques.ugam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module0/index.html

13. QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dans le cadre d'une formation de niveau universitaire, il est important de s'exprimer dans un français de qualité. Pour cette raison, certains cours prendront en compte cet aspect dans l'évaluation des travaux. Un maximum de 10% de la note totale pourra être retranché pour des erreurs d'orthographe et de syntaxe.

Nous sommes conscients que certains étudiants ou étudiantes peuvent se présenter dans nos programmes avec des lacunes dont ils ou elles ne sont pas responsables. Si vous vous retrouvez dans une telle situation, nous vous suggérons fortement d'y remédier au cours de votre formation. Vous trouverez ci-après quelques liens qui vous permettront d'évaluer vos compétences linguistiques et de vous remémorer certaines règles qui ont pu être oubliées avec le temps. Ceux et celles qui auront besoin de revoir de façon plus importante leurs bases linguistiques trouveront également des liens vers des établissements d'enseignement qui offrent des cours en ligne.

- Soutien en français
 - <http://grammaire.reverso.net/index.shtml> (test d'auto-évaluation; règles de grammaire; pour autodidactes)
 - http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/auto_eval/index.html (testez vos connaissances)
 - <http://www.cafe.edu/> (test d'auto-évaluation; cours payants en ligne)

14. NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS

Des travaux écrits vous seront demandés tout au long de votre programme. Nous vous invitons à consulter le guide des travaux écrits en vigueur que vous retrouverez sur notre site Internet, dans la section outils :

<https://www.usherbrooke.ca/dependances/programmes-etudes/certificat/outils>

15. DÉONTOLOGIE

Plusieurs professions possèdent leur code de déontologie qui fixe les lignes directrices sur la façon d'exercer la pratique et discute des aspects moraux des interventions. De la

même façon, la réalisation d'un travail demande que certaines normes soient respectées. La prochaine section traitera de deux de ces aspects : la confidentialité et le plagiat.

15.1 Confidentialité

Le domaine de l'intervention en dépendances conduit inévitablement l'intervenant à recueillir des informations confidentielles. La conception de certaines activités pédagogiques au sein du certificat favorise la divulgation de certaines informations de cette nature. Il est de la responsabilité des étudiants de préserver cette confidentialité en prenant certaines précautions. Tout d'abord, comme vous le faites déjà dans le cadre de votre pratique professionnelle, la déontologie commande que les informations obtenues à propos des clients (nom, adresse, lieu de résidence, d'emploi, etc.) ne soient aucunement partagées avec les membres de votre entourage (famille, amis, collègues d'études...). De la même façon, les informations auxquelles vous aurez accès dans le cadre d'un cours à propos d'un confrère ou d'une consœur et de leur clientèle devront être traitées avec la même discrétion.

Par ailleurs, il existe également certaines précautions à prendre lors de la rédaction des travaux pour maintenir cette confidentialité. Ainsi, il sera parfois approprié de taire ou de modifier les noms, les lieux ou certains détails des situations présentées. Ces transformations ne devront toutefois pas influencer sur l'interprétation des résultats. Une note devra apparaître dans le texte pour signaler que des changements ont été apportés. L'essentiel est que les informations divulguées ne permettent pas d'identifier l'individu dont il est question.

15.2 Plagiat

Il est dans l'esprit de toutes et tous que le plagiat est une pratique prohibée dans les milieux universitaires et que la personne qui s'y adonne s'expose à de sévères sanctions. Il est peut-être parfois un peu moins clair en quoi consistent les situations de plagiat. Afin d'éviter les mauvaises surprises, rappelons-en les grandes lignes.

Lorsqu'une phrase, un bout de phrase, un paragraphe ou un quelconque extrait est recopié textuellement (mot pour mot), il faut mettre l'extrait cité entre guillemets (« ») et

mentionner la source (incluant la page) dont il provient. Cette règle s'applique à tout document écrit, incluant les pages consultées sur le web.

De la même façon, lorsque nous rapportons, dans nos propres mots, une idée, un concept dont nous avons pris connaissance dans une source écrite, il convient de la citer entre parenthèses sans plus de précision (ex : Beauchesne, 1996).

Vous trouverez ci-après un lien vous menant à une section préparée par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants :

<https://www.usherbrooke.ca/ssf/enseignement/evaluation-des-apprentissages/passeurs-integrite/ressources/antiplagiat>

Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire :
<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

16. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

16.1 Évaluation

Divers modes d'évaluation sont utilisés au Certificat en intervention en dépendances : travaux individuels, examens, travaux d'équipe, exercices d'intégration, etc. Dès le premier cours, vous serez mis au courant des modes d'évaluation qui seront utilisés dans le cours et des critères qui guideront la correction de ces travaux. Un cours de 3 crédits donnera minimalement lieu à trois évaluations différentes alors que deux appréciations distinctes seront minimalement requises dans les cours de 1 ou 2 crédits.

Les étudiants et les étudiantes qui souhaitent recevoir des commentaires quant à la correction de leurs travaux devront communiquer avec la personne qui enseigne le cours.

16.2 Barème de notation

Les travaux seront sanctionnés par une lettre correspondant à une valeur numérique sur 4,3. Vous trouverez le barème de notation qui s'applique au Certificat en intervention en dépendances à l'Annexe A. À chaque fin de session, vous pourrez prendre connaissance de vos notes sur le site Moodle du cours.

16.3 Bulletin

Les bulletins sont postés au début du trimestre suivant les activités réalisées. Prenez note que conformément aux dispositions prévues dans le règlement universitaire (4.2.3.4) :

- Une moyenne cumulative égale ou inférieure à 1,1 peut entraîner l'exclusion du programme, pourvu que cette moyenne soit calculée sur au moins 12 crédits.
- Une moyenne cumulative inférieure à 1,6 entraîne l'exclusion du programme, pourvu que cette moyenne soit calculée sur 24 crédits ou plus.

16.4 Diplomation

Conformément au Règlement des études (4.2.5), l'étudiant ou l'étudiante pourra recevoir son certificat s'il ou elle a accumulé les 30 crédits requis par le programme ET maintenu une moyenne supérieure à 2,0/4,3 durant son parcours.

16.5 Révision de notes

L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite se prévaloir du processus de révision de note peut en faire la demande au secrétariat du Certificat en intervention en dépendances dans les 30 jours suivant l'émission de son bulletin. Ce dernier sera envoyé à l'adresse de correspondance qui figure au dossier.

Si vous pensez que votre examen ou votre travail a été évalué injustement, vous pouvez demander à ce qu'une révision soit faite.

Le résultat de la révision de note peut conduire au maintien, à la diminution ou à la majoration de la note accordée initialement. Le tarif fixé par la FMSS s'applique si la note n'est pas majorée (Règlement des études).

17. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Dans un souci d'offrir un enseignement de qualité, l'Université exige que chaque cours offert soit évalué par les gens qui en ont bénéficié. Pour le Certificat en intervention en dépendances, un questionnaire en ligne a été développé à cet effet et chaque étudiant et étudiante est fortement encouragé à le compléter.

C'est l'occasion de faire valoir votre point de vue et de nous aider à améliorer nos enseignements. Les évaluations sont colligées de façon anonyme et traitées confidentiellement. Chaque enseignante ou enseignant reçoit un rapport pour chacune des activités pédagogiques qu'elle ou qu'il a dispensées après la remise des notes au Secrétariat des programmes d'études en toxicomanie.

18. RESSOURCES UNIVERSITAIRES

Il existe une panoplie de services destinés à la communauté universitaire, particulièrement à la clientèle étudiante. Hébergement, support psychologique, aide financière et support à l'apprentissage n'en sont que quelques exemples. Vous retrouverez un espace web complet dédié aux services à la vie étudiante à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/etudiants/>²

Nous en avons sélectionné quelques-uns qui nous sont apparus près des préoccupations des étudiants et des étudiantes de notre programme.

18.1 Aide financière

C'est bien connu, les problèmes financiers constituent un frein majeur à la poursuite d'études universitaires et sont l'une des causes les plus souvent mentionnées de l'abandon des études. Il existe plusieurs façons de financer ses études à l'Université de Sherbrooke.

² Il est à noter que le Campus de Longueuil a développé son propre service d'aide aux étudiants que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/longueuil/services/services-a-la-vie-etudiante/>

18.2 Prêts et bourses

Plusieurs prêts et bourses sont accessibles aux étudiants et aux étudiantes. Le programme le mieux connu est sans aucun doute celui du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui offre aux étudiants et aux étudiantes, y compris ceux et celles inscrits à temps partiel, un financement sous forme de prêt ou de bourse pendant la durée de leurs études :

<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/finances/aide-financiere#acc-920-177>

Il existe par ailleurs plusieurs autres possibilités de financement à l'Université de Sherbrooke et nous vous invitons à en prendre connaissance.

18.3 Aide alimentaire

Souhaitons que vous ne vous retrouviez jamais dans une telle situation, mais sachez que s'il vous arrive, ne serait-ce que l'espace d'un petit moment, de manquer de ressources pour vous nourrir, il existe un organisme d'entraide fondé par les étudiants et aux étudiantes de l'Université de Sherbrooke qui peut vous dépanner :

- <https://www.usherbrooke.ca/etudiants/finances/fondation-force>
- 1 800 267-8337, poste 63957 (sans frais)
- fondation.force@USherbrooke.ca

18.4 Service des bibliothèques et archives

Plusieurs bibliothèques sont disponibles à l'Université de Sherbrooke. Elles offrent par ailleurs des endroits conviviaux de travail et de consultation qui offrent aux utilisatrices et utilisateurs une foule de services documentaires et bureautiques. On peut y accéder de façon virtuelle. Pour prendre davantage connaissance avec les services des bibliothèques, consultez les sites suivants :

- <https://www.usherbrooke.ca/biblio/nous-joindre/bibliotheque-des-sciences-de-la-sante> (Campus de la Santé à Sherbrooke)

- <https://www.usherbrooke.ca/biblio/nous-joindre/bibliotheque-aldee-cabana>
(Campus de Longueuil)

18.5 Centre de services

Le Centre de services est un lieu privilégié où les étudiants et étudiantes peuvent régler, au même endroit, plusieurs aspects administratifs de leur dossier. Il est possible d’y payer ses frais de scolarité, d’y demander un relevé de notes officiel, d’obtenir sa carte étudiante, de recourir à un service de photocopie et de télécopie, d’y réserver un local pour une réunion d’équipe ou d’y emprunter du matériel audiovisuel ou informatique.

Pour en connaître davantage, consultez le lien suivant :

<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/centres-de-services/>

18.6 Ressources psychologiques

L’Université de Sherbrooke offre un Service de psychologie et d'orientation afin de supporter et d’aider concrètement les étudiants et les étudiantes dans de multiples sphères de leur vie personnelle et académique (<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/sante-et-aide-a-la-personne/psychologie/>). Vous y trouverez une équipe compétente, dynamique et accueillante qui vous aidera à traverser les différentes étapes de votre passage à l’Université.

18.7 Accès aux différents Campus de l’Université de Sherbrooke

Vous trouverez ci-joint les indications pour vous rendre aux différents Campus desservis par l’Université de Sherbrooke dans le cadre du certificat en toxicomanie :

Campus principal et de la santé :

<https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/nous-contacter/plans-acces-routiers/>

Campus de Longueuil : <http://www.usherbrooke.ca/longueuil/campus/acces/>

<http://www.usherbrooke.ca/longueuil/campus/stationnements/>

18.8 Hébergement

Plusieurs étudiantes et étudiants se déplacent hors de leur ville de résidence pour assister à leurs cours. Il devient parfois nécessaire de trouver un lieu d'hébergement pour la fin de semaine.

Campus principal et Campus de la santé :

<https://www.usherbrooke.ca/admission/decouvrir-ludes/etudier-a-sherbrooke/logement/>

Campus de Longueuil :

<https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/campus/longueuil>

19. COMMENTAIRES

Tel que mentionné au début du document, ce guide se veut un outil pour répondre à vos interrogations et vous aider à vous y retrouver un peu plus dans votre nouvel environnement. Nous serions tout à fait enchantés de recevoir vos commentaires visant à bonifier le document. Si certaines informations doivent être ajoutées ou modifiées, n'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant le secrétariat. Un grand merci!

Coordonnatrice du programme : Nancy Roy

819 821-8000, poste 72016 ou 1 800 267-8337, poste 72016

certificat-dependances@USherbrooke.ca

ANNEXE A

Système de notation

Certificat en intervention en dépendances

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ

SIGNIFICATION	NOTE (lettre)	NOTE (%)	VALEUR NUMÉRIQUE
Excellent	A+	92,0 – 100 %	4,3
	A	87,0 – 91,9 %	4,0
	A-	82,0 – 86,9 %	3,7
Très bien	B+	77,0 – 81,9 %	3,3
	B	74,0 – 76,9 %	3,0
	B-	71,0 – 73,9 %	2,7
Bien	C+	69,0 – 70,9 %	2,3
	C	67,0 – 68,9 %	2,0
	C-	65,0 – 66,9 %	1,7
Passable	D+	63,0 – 64,9 %	1,3
	D	60,0 – 62,9 %	1,0
Échec	E	59,9 % et moins	0
Échec par abandon	W	–	0